

**DIRECTION NATIONALE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT
(DINEPA)**

**OFFICE RÉGIONAL D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
(OREPA NORD)**

PROGRAMME DINEPA-BID 4697/GR-HA

**ANALYSE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (AES) ET PLAN DE GESTION
ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE ASSOCIÉS AUX TRAVAUX DE
CONSTRUCTION DE LA CLOTURE DU CENTRE TECHNIQUE D'EXPLOITATION
(CTE) DE OUANAMINTHE**

Révision & Actualisation :

Cellule Environnementale et Sociale (CES-OREPA Nord)

Septembre 2023

TABLE DES MATIERES

1	MISE EN CONTEXTE	5
2	METHODOLOGIE	5
3	DESCRIPTION DU SITE ET DES TRAVAUX	6
3.1	LOCALISATION DU PROJET	6
3.2	CONSISTANCE DES TRAVAUX	7
4	PRESENTATION DE LA ZONE DU PROJET	9
4.1	CLIMAT	9
4.2	COUVERTURE VEGETALE ET ZONE PROTEGEE	9
4.3	HYDROLOGIE.....	10
4.4	POPULATION	10
4.5	CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT	10
4.6	ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	10
4.7	ASSAINISSEMENT.....	10
4.8	PARTIES PRENANTES ET GROUPES TOUCHES.....	10
5	ANALYSE DES IMPACTS ET MESURES DE PROTECTION ET ATTENUATION	11
5.1	ANALYSE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE SIMPLIFIEE	11
5.2	ANALYSES DES IMPACTS ET MESURES DE PROTECTION ET ATTENUATION	11
5.2.1	<i>Impacts positifs du projet.....</i>	<i>11</i>
5.2.2	<i>Impacts négatifs du projet.....</i>	<i>11</i>
1.1	SYNTHESE DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX NEGATIFS ET DES MESURES D'ATTENUATION– PHASE DES TRAVAUX.....	12
	PRESENTATION DES IMPACTS SOCIAUX NEGATIFS ET DES MESURES D'ATTENUATION– PHASE DE CONSTRUCTION	17
	PRESENTATION DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX NEGATIFS ET DES MESURES D'ATTENUATION– PHASE D'EXPLOITATION.....	22
6	RESPONSABILITES INSTITUTIONNELLES, CHRONOGRAMME ET COÛTS	23
6.1	RESPONSABILITES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PGES.....	23
6.2	CLAUSES A INSERER DANS LE DAO.....	23
6.3	SURVEILLANCE ET SUIVI DU PGES.....	25
6.4	CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE.....	25
7	RENCONTRE AVEC LE PERSONNEL DU CTE DE OUANAMINTHE	27

Figures :

Figure 3-1: Image satellite 2020 avec localisation du CTE de Ouanaminthe.....	6
Figure 3-2: Photographie du CTE de Ouanaminthe.....	8
Figure 4-1: Pluviométrie et températures moyennes mensuelles pour Ouanaminthe	9

Tableaux :

Tableau 6-1: Impacts et mesures d'atténuation	12
Tableau 1 : Matrice de synthèse des impacts environnementaux négatifs et des mesures d'atténuation	12
Tableau 2 : Matrice de synthèse des impacts sociaux négatifs et des mesures d'atténuation	17
Tableau 3 : Matrice de synthèse des impacts environnementaux négatifs et des mesures d'atténuation	22
Tableau7-1: Calendrier de mise en œuvre.....	26

Liste des Annexes

- Annexe 1 : Analyse environnementale et sociale simplifiée
- Annexe 2 : Principales mesures de santé et sécurité (et prévention pour Covid-19) pour les petits projets de construction
- Annexe 3 : Plan de Gestion des Risques et Désastres
- Annexe 4 : Mesures de gestion des déchets
- Annexe 5 : Liste de présence de la rencontre avec le personnel du CTE

ABREVIATIONS

AES	Analyse Environnementale et Sociale
BID	Banque Interaméricaine de Développement
CAEPA	Comité d'Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
CPR	Cadre Politique de Réinstallation
CTE	Centre Technique d'Exploitation
DAO	Dossier d'Appel d'Offre
DINEPA	Direction Nationale d'Eau Potable et Assainissement
DIT	Directive Technique
EE	Evaluation Environnementale
EPA	Eau Potable et Assainissement
EPI	Equipement de Protection Individuelle
km²	Kilomètre carré
m²	Mètre carré
m³	Mètre cube
MO	Maitre d'Ouvrage
MT	Moyenne Tension
OP	Opérateur Professionnel
OREPA	Office Régionale Eau Potable et Assainissement
PAP	Personnes Affectées par le Projet
PRME	Plan de Restauration des Moyens d'Existence
PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PGRD	Plan de Gestion des Risques et Désastres
PO	Politique Opérationnelle
PS	Prestataire de Service
PSR	Plan Succinct de Réinstallation
PVC	Polychlorure de Vinyle
SAEP	Système Approvisionnement en Eau Potable
SAEPA	Système Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
TEPAC	Technicien en Eau Potable et Assainissement Communal
URD	Unité Régionale Départementale

1 MISE EN CONTEXTE

Le Centre Technique d'Exploitation (CTE) de Ouanaminthe est le gestionnaire du Système d'Approvisionnement en Eau Potable (SAEP) du centre-ville de ladite commune.

Récemment, grâce à un financement de la Banque Interaméricaine de Développement (BID), le bâtiment du CTE a été construit, aucun Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES) n'a été élaboré pour cette construction qui a été considéré par l'OREPA Nord comme un sous-projet de Catégorie C, il a été vérifié durant la construction qu'aucun impact sur l'environnement physique ou le corps social ne s'est produit. De plus, durant la visite au cours du mois de mai 2021, l'OREPA Nord a vérifié que la construction du CTE n'a pas engendré de problèmes environnementaux ou sociaux particuliers.

D'autre part un PGES a été réalisé en Décembre 2021 pour les travaux de réhabilitation sur la ligne moyenne tension (MT13.2 KV) du CTE et d'entretien du système électrique du champ captant du CTE afin de permettre au CTE d'utiliser le système d'alimentation électrique de l'Electricité D'Haïti (EDH).

Actuellement, le CTE n'a aucune structure sécuritaire, le périmètre est défini mais pas protégé et facilement accessible à d'autres gens de la communauté voire des inconnus tenant de la configuration de l'espace. En vue de faire face à ces défis, le CTE envisage d'effectuer des travaux de clôture afin de sécuriser l'espace.

Une analyse environnementale et sociale en amont de ces travaux est requise afin d'identifier et de réduire la probabilité des potentiels impacts négatifs. Les données sont collectées à partir d'une mission réalisée le 12 mai 2021 par la Cellule Environnementale et Sociale (4697/GR-HA) et du Responsable Technique du CTE de Ouanaminthe. Aussi, une autre visite d'actualisation et de révision a été réalisée le lundi 11 septembre 2023 et, au cours de laquelle il y a eu des échanges tant avec le Directeur du CTE de Ouanaminthe mais avec les personnels sur le projet.

L'objet du présent rapport est l'Analyse Environnementale et Social (AES) du projet de clôture et l'élaboration des mesures d'atténuation du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) à prendre en compte durant les travaux.

Les travaux seront réalisés dans le cadre d'un appel d'offre national.

2 METHODOLOGIE

La méthodologie utilisée dans le cadre de l'élaboration de ce PGES vise principalement à aborder les problématiques environnementales et sociales des activités prévues dans le cadre du projet de Ouanaminthe.

L'approche méthodologique est basée sur les interactions entre les différentes activités du projet qui sont susceptibles d'avoir des impacts, et les différentes composantes du milieu environnemental et social de Ouanaminthe. L'approche présente également les mesures de protection/atténuation nécessaires.

Cette approche a été articulée autour des axes suivants :

- Analyse des documents techniques relatifs au projet ;
- Consultation de la politique opérationnelle de la BID relative aux procédures d'évaluation environnementale et sociale ;

- Consultation du document du décret cadre environnement haïtien du 12 octobre 2005 portant sur la gestion de l'environnement et de régulation de la conduite des citoyens et citoyennes pour un développement durable ;
- Consultation du document « 5.2.1 GUI1 : Guide Technique, Etudes Préalable » du référentiel technique national de la DINEPA donnant des éléments guides pour les études d'impacts environnementales et sociales des projets ;
- Visite de terrain **du 12 mai 2021** au cours de laquelle le projet a été analysé ;
- Visite d'actualisation et de révision le 11 septembre 2023 ;
- Session d'échanges avec les personnels dudit CTE autour du projet.

3 DESCRIPTION DU SITE ET DES TRAVAUX

3.1 LOCALISATION DU PROJET

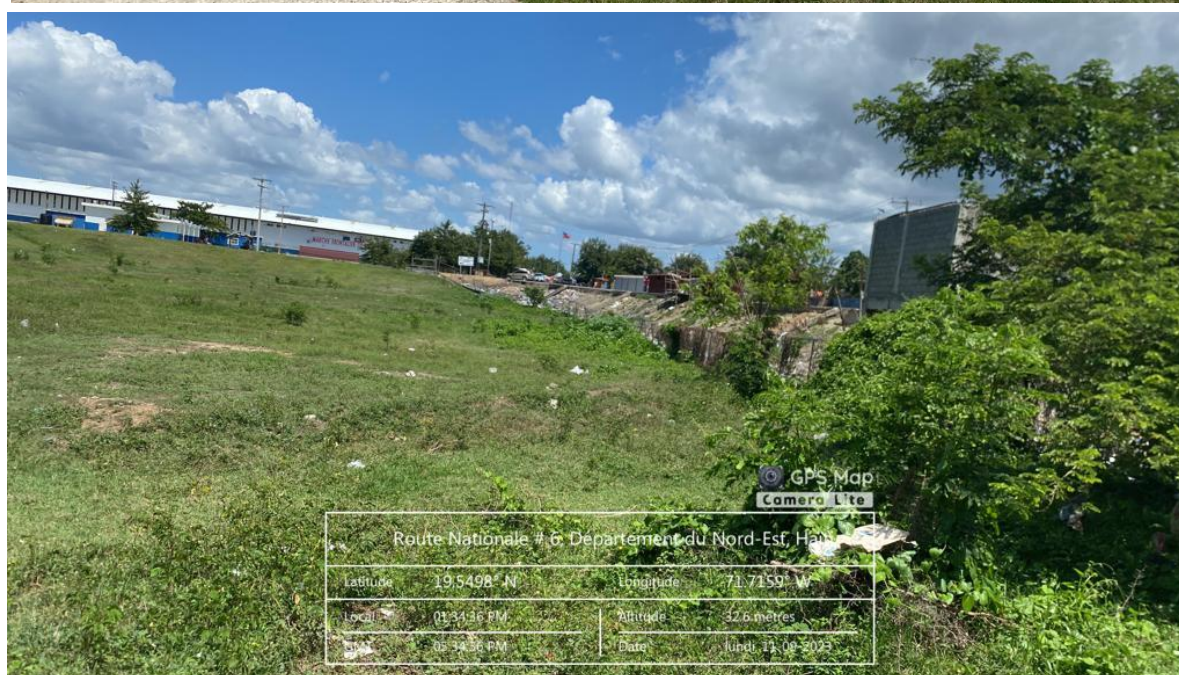
La commune de Ouanaminthe est dans le département du Nord-Est, elle se trouve le long de la rivière Massacre, qui fait partie de la frontière naturelle entre Haïti et la République Dominicaine, vis-à-vis de la ville de Dajabón. Elle est composée de cinq (5) sections communales. Les Champs d'interventions du projet se localisent à la 1^{ère} section communale Haut Maribahoux, plus précisément dans la localité de Manquette (centre-ville d'Ouanaminthe).



Figure 3-1: Image satellite 2020 avec localisation du CTE de Ouanaminthe

3.2 CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux se situent dans l'emprise du CTE de Ouanaminthe récemment construit.



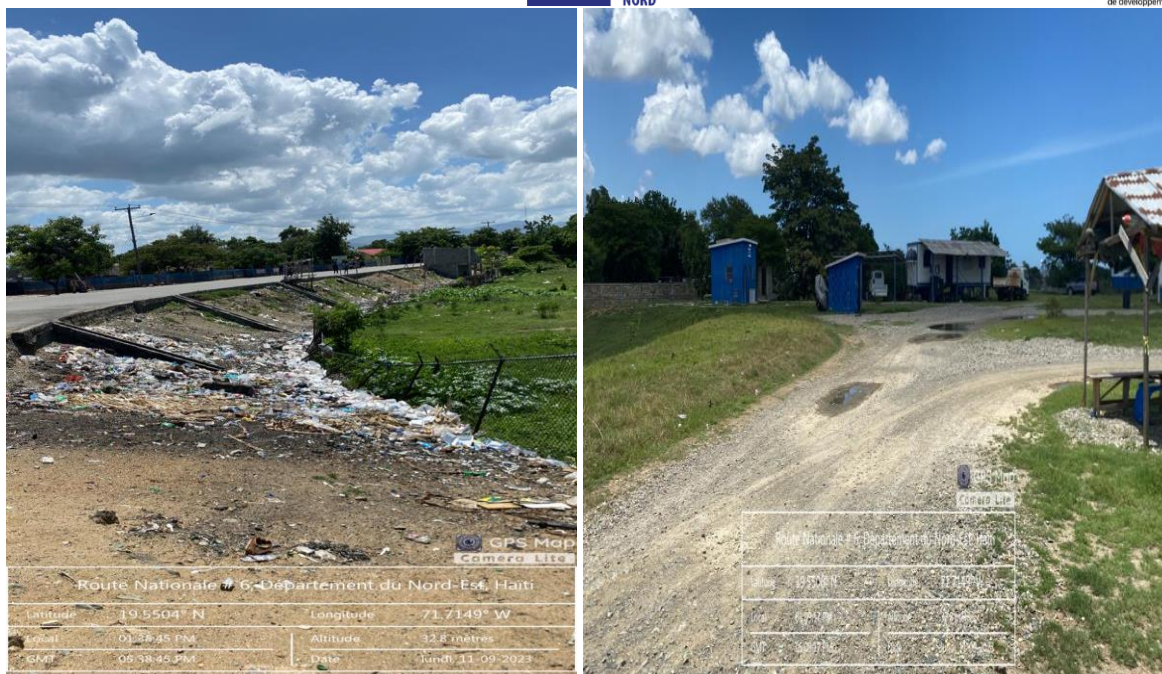


Figure 3-2: Photographie du CTE de Ouanaminthe et son environnement physique

Dans le but de sécuriser le CTE, seront réalisés des travaux de clôture sur le terrain du CTE qui appartient à la DINEPA.

Tous les travaux de construction et réhabilitation se trouvent dans l'enceinte du CTE, aucune affectation de culture ou structure ne sera réalisée.

Les différents travaux concernent dans l'ensemble :

- Délimitation et préparation du site d'intervention;
- Terrassements et soubassements ;
- Travaux de maçonnerie ;
- Placement de poteaux en béton armé;
- Le Crépissage et l'enduisage du mur clôture d'environ 664.56 m²;
- Établissement de la ligne de finition du mur de la clôture;
- Fourniture et installation de barbelés rasoir sur 462.00 ml;
- L'installation d'une Barrière métallique coulissante de 7m de large
- Chainages pour le placement des grillages;
- Mise en place rouleaux de grillage

4 PRESENTATION DE LA ZONE DU PROJET

4.1 CLIMAT

Ouanaminthe possède un climat de savane avec hiver sec. C'est une ville avec une pluviométrie importante. Les mois les plus pluvieux sont les mois de Mai, Octobre et Novembre. Sur l'année, la température moyenne à Ouanaminthe est de 26.5°C et les précipitations sont en moyenne de 859.8 mm.

Average Monthly Temperature and Rainfall of Haiti for 1901-2016 at Location (-71.72,19.56)

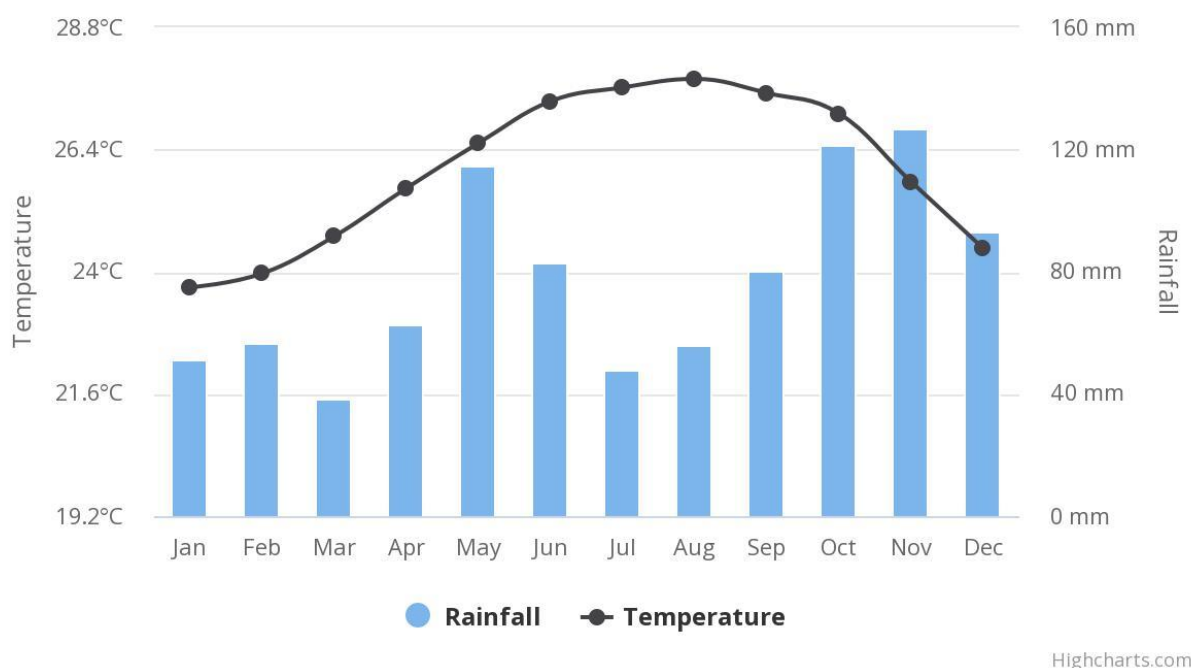


Figure 4-1: Pluviométrie et températures moyennes mensuelles pour Ouanaminthe
(Source consultée en août 2020 : <https://climateknowledgeportal.worldbank.org/country/haiti/climate-data-historical/>)

4.2 COUVERTURE VEGETALE ET ZONE PROTEGEE

Les zones du projet sont urbanisées, de type périurbain. Il n'y a pas de zone protégée à proximité. Le projet étant peu consistant, la phase de construction du projet ne devrait pas avoir d'impacts sur la biodiversité et les espèces protégées, ni sur l'environnement en général.

4.3 HYDROLOGIE

La Rivière Massacre est située à proximité de la ville de Ouanaminthe et à moins de 200 mètres du CTE. Les captages d'eau se trouvent dans les alluvions de cette rivière dans l'emprise du CTE, c'est pourquoi il doit être mis en place des mesures de gestion des produits contaminants.

4.4 POPULATION

Selon les données publiées par l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) en 2015, la population de la commune de Ouanaminthe est estimée à 146 484 au total et aussi 70 905 habitants pour la 1^{ère} section communale de Haut Maribahoux où se localise les CTE.

4.5 CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT

Il n'existe pas d'habitat dans la zone d'étude

4.6 ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Un nouveau marché est présent à 20 mètres du CTE et à moins de 200 mètres de la frontière Haïtiano-Dominicaine. La route Nationale # 6 (RN 6) est très fréquentée pour les activités commerciales journalières entre les deux pays. Ce dit marché fonctionne tous les lundis et vendredis et réunit beaucoup de personnes.

Il n'y a pas d'autres activités dans la zone d'étude.

4.7 ASSAINISSEMENT

En ce qui concerne l'assainissement dans la zone du projet, on peut dire que certains ménages possèdent une toilette à chasse d'eau, d'autres des latrines.

4.8 PARTIES PRENANTES ET GROUPES TOUCHES

Le Tableau suivant présente les acteurs et groupes touchés dans les sites affectés par le projet. Bien que cette liste ne soit pas exhaustive, les acteurs et les groupes dans le tableau sont les plus représentatifs à tenir en compte pendant toute la durée des travaux, car ceux-ci peuvent avoir une influence positive et négative sur les œuvres. Le dialogue avec tous ces acteurs doit être approuvé et coordonné, si nécessaire, par le biais du Maître d'Ouvrage. D'autres acteurs peuvent apparaître au cours du temps.

Acteur ou collectif	Type	Point focal Nom et Prénom	Téléphone
Mairie	Institution étatique locale	LUMA Démétrius	37 30 47 03
CTE	Bureau déconcentré	OLIAS Karl-Henry	3623-4337
CTE	OREPA/DINEPA	JOSEPH Phlavens Iberson	3220-4619

5 ANALYSE DES IMPACTS ET MESURES DE PROTECTION ET ATTENUATION

5.1 ANALYSE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE SIMPLIFIEE

En **Annexe 1** est présentée l'analyse environnementale et sociale simplifiée réalisée en Mai 2021 et actualisée en septembre 2023. Selon cette grille d'évaluation, **le projet est classifié C**, les travaux sont susceptibles de causer des impacts sociaux et environnementaux négatifs principalement au niveau local (ponctuel) et à court terme et pour lesquelles des mesures d'atténuation efficaces sont facilement disponibles.

5.2 ANALYSES DES IMPACTS ET MESURES DE PROTECTION ET ATTENUATION

Dans cette section, les impacts (positifs et négatifs) environnementaux et sociaux du projet sont identifiés, puis, des mesures d'atténuation pour prévenir et mitiger les impacts négatifs qui sont susceptibles d'apparaître pendant la phase de construction et de fermeture de chantier sont présentées.

5.2.1 IMPACTS POSITIFS DU PROJET

Le projet aura de nombreux impacts positifs, qui devraient se maintenir sur le long terme, le CTE sera sécurisé et l'espace du CTE ne pourra plus être utilisé comme chemin de raccourci pour se rendre au marché transfrontalier ou d'espace de détour ou de virage pour des voitures. D'une manière générale, il permettra de délimiter le CTE de Ouanaminthe aux autres terrains avoisinants et du marché transfrontalier (Dajabón/ Ouanaminthe). Le personnel éprouvera plus au moins une sensation de sécurité et de confortabilité.

La population bénéficiera des retombées économiques du projet car on favorisera l'utilisation de main d'œuvre locale pour les tâches qui ne demandent pas de qualification spécialisée.

5.2.2 IMPACTS NEGATIFS DU PROJET

Dans le cadre des activités prévues pour la mise en œuvre du projet de construction de la clôture, on peut toutefois enregistrer des effets négatifs mineurs. Cependant un plan de gestion environnementale et sociale présente les mesures d'atténuations nécessaires et les acteurs responsables de la prise en compte de chaque mesure de mitigation sont identifiés (Tableau suivant).

Tableau 5-1: Impacts et mesures d'atténuation

1.1 Synthèse des Impacts Environnementaux Négatifs et des mesures d'atténuation– Phase des travaux

Tableau 2 : Matrice de synthèse des impacts environnementaux négatifs et des mesures d'atténuation

Composante environnementale/ Sources d'impact	Impacts potentiels	Mesures d'atténuation recommandées	Suivi / Responsabilité
1. Qualité de l'air et ambiance sonore			
1.1. Qualité de l'air	✓ Émissions de poussière dues au déplacement des engins et matériels de chantier	✓ Arroser les espaces non pavés sur une base régulière afin de limiter les émissions de poussières ; ✓ Exiger le port des Équipements de Protection Individuelle (EPI), tels que des masques anti-poussières si les émissions de poussière deviennent excessives ; ✓ Mettre en place des panneaux de signalisation avec des vitesses limitées (15-20 km/h).	Supervision et UTE / Firme d'exécution
	✓ Remise en suspension de particules	✓ Utiliser des cache-nez pendant les travaux intérieurs surtout si ces travaux s'opèrent dans un environnement à forte humidité.	Supervision et UTE / Firme d'exécution
	✓ Mauvaise odeur dans les environs du site à cause de la défécation des ouvriers si des toilettes mobiles ne sont pas disponibles sur le site.	✓ Doter le chantier de toilettes mobiles en quantité suffisante et un horaire de nettoyage adéquat avec un personnel défini ; ✓ Prévoir un plan de gestion des déchets liquides qui seront produits sur le chantier.	Supervision et UTE / Firme d'exécution

Composante environnementale/ Sources d'impact	Impacts potentiels	Mesures d'atténuation recommandées	Suivi / Responsabilité
	✓ Émission de gaz d'échappement par les véhicules de chantier (impact relativement faibles).	✓ Les véhicules et engins doivent être en bon état de fonctionnement pour minimiser les émissions.	Supervision et UTE / Firme d'exécution
1.2. Ambiance sonore	✓ Niveaux de bruits localisés dus à l'utilisation d'engins, de machines et d'équipements sur le site pendant les travaux.	✓ Contrôler les émissions sonores, afin de s'assurer qu'elles n'excèdent pas les niveaux établis : • De jour (de 7 :00 AM à 7 :00 PM) : 55 dBA pour les récepteurs résidentiels et institutionnels ; • De nuit (de 7 :00 PM à 7 :00 AM) : 45 dBA pour les récepteurs résidentiels et institutionnels.	Supervision et UTE / Firme d'exécution
2. Sols			
	✓ Altération des conditions physiques du sol par compactage à cause du mouvement des véhicules de chantier ;	✓ Éviter d'endommager des zones au-delà de celles requises pour les travaux.	Supervision et UTE / Firme d'exécution
	✓ Contamination des sols environnants due : aux eaux usées, aux fuites et déversements accidentels ou non (d'hydrocarbures, d'huiles usées etc.) etc. ;	✓ Stocker les produits dangereux dans des tonneaux hermétiques ; ✓ Éviter tout rejet d'eaux usées, déversement accidentel ou non, d'huiles usagées et de polluants sur les sols environnants.	

Composante environnementale/ Sources d'impact	Impacts potentiels	Mesures d'atténuation recommandées	Suivi / Responsabilité
	✓ Le stockage de matériaux, d'hydrocarbures ou de tout autre liquide au potentiel dangereux (huiles usées, eaux usées) constitue un risque de contamination des sols, mais ce risque sera assez limité et pourra être facilement évité.	✓ Chaque réservoir de stockage d'huile ou de lubrifiants est installé sur un bassin de contention secondaire pouvant contenir 1.5 fois la capacité dudit réservoir. ✓ En cas de contamination, il faut récupérer la terre contaminée et la stocker dans des containers étanches à l'abri des intempéries.	
3. Eaux de surface et souterraines			
3.1. Eaux de surface	• Les risques que les travaux impactent gravement et durablement les eaux de surface sont très faibles.	✓ Il faudra tout de même s'assurer que l'alimentation en eau du site se fasse sans impacter les ressources en eau locales. L'entreprise doit renseigner au préalable sur la façon dont elle entend alimenter le site en eau.	Supervision et UTE / Firme d'exécution
3.2. Eaux souterraines	• Contamination de lacs et de cours d'eau souterrains par migration de particules (huiles usées, hydrocarbures etc.) en cas de fortes pluies.	✓ Les travaux ne risquent pas contaminer des lacs, vu qu'il n'y en a pas dans la zone du chantier. Aussi, des mesures de stockage adéquates se feront pour les hydrocarbures et en cas de déversement la terre contaminée sera stockée en milieu étanche pour ne pas avoir une propagation des contaminants	Supervision et UTE / Firme d'exécution
4. Faune			

Composante environnementale/ Sources d'impact	Impacts potentiels	Mesures d'atténuation recommandées	Suivi / Responsabilité
	Faibles risques d'accident avec les animaux retrouvés sur le site et dans ses environs.	✓ Respecter les limites de vitesse établies (vitesse limite : 15-20 km/h). ✓ Utiliser des avertisseurs et des signalisations sur le chantier et dans les environs. Toutefois, les travaux s'exécuteront dans un espace fermé. Ce risque existe probablement dans les environs.	Supervision et UTE / Firme d'exécution
5. Flore			
	Coupe d'arbres et d'arbustes, et perte de végétation herbacée.	-----	Supervision et UTE / Firme d'exécution
6. Déchets solides			
	✓ Prolifération de déchets solides sur le site et dans ses environs entraînant : ▪ La pollution des sols et la production d'odeurs dues au rejet et à la décomposition des déchets organiques et ▪ La prolifération de mouches dans les environs du site.	✓ Élaborer un plan de gestion des déchets solides y compris la typologie des déchets qui seront générés émanant des activités de construction sur le site avant le début des travaux ; ✓ Fournir des poubelles labélisées permettant la séparation des déchets ; ✓ Assurer la collecte et l'évacuation des déchets vers un site autorisé par la mairie. ✓ Doter le chantier d'un nombre suffisant de latrines mobiles. ✓ Interdire (l'entreprise) l'utilisation des récipients en polystyrène (styromousse) à usage alimentaire des ouvriers, que ce soit à l'intérieur du chantier ou dans les environs du site. Les fournisseurs de service de	Supervision et UTE / Firme d'exécution

Composante environnementale/ Sources d'impact	Impacts potentiels	Mesures d'atténuation recommandées	Suivi / Responsabilité
		restauration doivent néanmoins utiliser des assiettes et des couverts réutilisables (en métal ou en plastique).	
	✓ Pollution du chantier par les déchets de construction pendant les travaux (sacs de ciment, restes de bois inutilisés, restes de matériaux en résine, bouts de métal etc.).	✓ Valoriser les types de déchets identifiés ci-contre (Recycler et réutiliser).	
7. Déchets liquides / déchets dangereux			
	✓ Contamination du sol par des déchets liquides et des déchets dangereux (huiles usées, terre végétale souillée, carburant etc.).	✓ Stocker convenablement les produits ou déchets classés dangereux : ils doivent être entreposés dans un contenant étanche, sur une surface imperméable et à l'abri des intempéries. Il faut ensuite assurer la collecte et l'évacuation des déchets dangereux vers un site autorisé. ✓ Interdire à l'entreprise de rejeter les effluents liquides pouvant entraîner des stagnations et incommodités pour le voisinage, ou la pollution des sols environnants. ✓ Enlever et stocker la terre souillée dans l'abri destiné aux déchets dangereux en cas de déversement (accidentel ou non). ✓ Exiger le port obligatoire des Équipements de Protection Individuelle (EPI) pendant la manipulation de tels	Supervision et UTE / Firme d'exécution

Composante environnementale/ Sources d'impact	Impacts potentiels	Mesures d'atténuation recommandées	Suivi / Responsabilité
		déchets par l'entreprise de construction.	

Présentation des Impacts Sociaux Négatifs et des mesures d'atténuation– phase de construction

Tableau 3 : Matrice de synthèse des impacts sociaux négatifs et des mesures d'atténuation

Composante sociale / Sources d'impact	Impacts potentiels	Mesures d'atténuation recommandées	Suivi / Responsabilité
1. Emploi, questions du genre et problèmes de sécurité surtout pour les femmes	• Conflits sociaux en cas de non emploi local. • Reproduction des inégalités de genre pendant l'embauche et pendant les travaux. • Reproduction des inégalités de genre (Faible pourcentage de femmes employées) ; • Non-respect des besoins spécifiques des femmes comme l'utilisation de toilettes sur les chantiers (les femmes ont plus de besoins que les hommes, par exemple quand elles ont leurs menstruations). • Possibilité que des femmes soient agressées sexuellement et/ou physiquement. Ces risques, bien que faibles, existent aussi pendant le trajet associé au travail.	✓ Développer une politique favorisant le recrutement de la force de travail locale (surtout de la main-d'œuvre non spécialisée au cas où on ne trouve pas la main-d'œuvre qualifiée), avec une discrimination positive pour les femmes. ✓ Mettre en place une politique d'acquisition de biens et de services au niveau local afin d'éviter les conflits sociaux. ✓ Présenter dans le Dossier d'Appel d'Offre des propositions et un plan pour l'embauche des femmes ; ainsi que la protection de celles-ci sur le chantier (harcèlement, besoins spéciaux etc.). Il faudra distinguer la toilette des femmes à celle des hommes. ✓ Mettre en place une politique assurant les mêmes règlements et avantages	Supervision et UTE / Firme d'exécution

Composante sociale / Sources d'impact	Impacts potentiels	Mesures d'atténuation recommandées	Suivi / Responsabilité
		tant à la main d'œuvre résidente qu'aux autres travailleurs.	
2. Santé et Sécurité au travail interactions avec la population riveraine et les usagers	Accidents au travail	✓ Sensibiliser et former les personnels sur les risques des accidents de travail et sur la nécessité de respecter les consignes de sécurité. ✓ Élaborer un plan d'intervention d'urgence et le tester régulièrement afin de limiter les dégâts en cas d'accident/incident. ✓ Conduire prudemment sur toute l'aire du chantier et dans les environs. La vitesse limite supérieure pour tous les véhicules doit être de 20 km/heure. ✓ Mettre en place d'extincteurs sur le chantier. ✓ Empêcher aux individus non-autorisés de manipuler ou utiliser des équipements ou engins présents sur le chantier. ✓ Mettre un signaleur en permanence sur le chantier afin d'orienter les camions et de gérer le passage des gens ; ce qui permettra de réduire considérablement les risques d'accidents. ✓ Effectuer les travaux en hauteur suivant les normes de sécurité en vigueur : Ouvriers munis de harnais de sécurité par exemple. ✓ Exiger que tous les ouvriers soient toujours munis d'Équipements de Protection Individuelle (Masques anti-	Supervision et UTE / Firme d'exécution

Composante sociale / Sources d'impact	Impacts potentiels	Mesures d'atténuation recommandées	Suivi / Responsabilité
		poussière, gants, bottes, casques, harnais de sécurité etc.) lorsqu'ils exécutent des tâches à risque. ✓ Établir (l'entreprise) un rapport de tous les accidents survenant pendant les travaux et qui auront occasionné des blessures à la personne ou des dommages aux biens dans les 24 heures. ✓ Équiper le chantier (l'entreprise de construction) en matériels de secours (trousses de premiers soins) et faciliter l'accès à une assurance médicale (type OFATMA) pour les ouvriers. ✓ Travailler en partenariat avec la clinique la plus proche du site. ✓ Équiper le site de latrines mobiles. ✓ Assurer la disponibilité d'eau potable sur le chantier. ✓ Baliser les excavations au moyen de bandes fluorescentes, de cônes de signalisation etc. ✓ Gérer les doléances à partir de la mise en place d'une boîte à doléances sur le chantier et d'un numéro de téléphone au niveau du CTE. ✓ Informer la population de Ouanaminthe sur le démarrage des travaux ainsi que des mesures de sécurité et de signalisation autour du site. ✓ Clôturer le site et interdire l'entrée aux personnes non-autorisées.	

Composante sociale / Sources d'impact	Impacts potentiels	Mesures d'atténuation recommandées	Suivi / Responsabilité
		✓ Baliser les fosses et enlever les clous dans les planches. ✓ Assurer l'archivage et le suivi du recrutement de travailleurs par la firme. ✓ Assurer le registre des plaintes de la communauté. ✓ Éviter l'endommagement de propriétés, de biens et d'infrastructures (publics et privés) et, en cas d'endommagement, appliquer les dispositions prévues à cet effet (mise en place d'un Plan d'Action de Réinstallation (PAR)). ✓ Aménager un espace protégé des intempéries pour la restauration des ouvriers. ✓ Inclure dans le contrat des sous-traitants les normes de sécurité et les clauses environnementales dictées par le PGES.	
	• Contamination des travailleurs par les maladies hydriques (Typhoïde, diarrhée, choléra, etc.) à cause du manque de traitement de l'eau ou par non observance de pratique d'hygiène	✓ Sensibiliser les travailleurs sur les techniques de traitement d'eau et les mesures de prévention à observer. ✓ Assurer la disponibilité d'eau potable sur le chantier. ✓ Doter le site de matériels de traitement d'eau.	Supervision et UTE / Firme d'exécution

Composante sociale / Sources d'impact	Impacts potentiels	Mesures d'atténuation recommandées	Suivi / Responsabilité
	Atteinte au cadre de vie de la population	✓ Informer la population de Ouanaminthe sur le démarrage des travaux ainsi que des mesures de sécurité et de signalisation autour du site. ✓ Clôturer le site et interdire l'entrée aux personnes non-autorisées. ✓ Baliser les fosses et enlever les clous dans les planches. ✓ Assurer l'archivage et le suivi du recrutement de travailleurs par la firme. ✓ Assurer le registre des plaintes de la communauté. ✓ Éviter l'endommagement de propriétés, de biens et d'infrastructures (publics et privés) et, en cas d'endommagement, appliquer les dispositions prévues à cet effet (mise en place d'un Plan d'Action de Réinstallation (PAR)). ✓ Aménager un espace protégé des intempéries pour la restauration des ouvriers. ✓ Inclure dans le contrat des sous-traitants les normes de sécurité et les clauses environnementales dictées par le PGES.	Supervision et UTE / Firme d'exécution

Présentation des Impacts Environnementaux Négatifs et des mesures d'atténuation— phase d'exploitation

Tableau 4 : Matrice de synthèse des impacts environnementaux négatifs et des mesures d'atténuation

Composante environnementale/ Sources d'impact	Impacts potentiels	Analyse des impacts / Mesures d'atténuation recommandées	Suivi / Responsabilité
Exploitation	Insalubrité due aux rejets anarchiques de déchets solides dans les environs par les visiteurs.	✓ Établir un plan de gestion des déchets solides adapté incluant la mise en place de poubelles correctement labélisées ;	CTE de Ouanaminthe en concertation avec les autorités locales

6 RESPONSABILITES INSTITUTIONNELLES, CHRONOGRAMME ET COÛTS

6.1 RESPONSABILITES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PGES

Les responsabilités de la gestion environnementale et sociale du projet sont normalement partagées par les différents acteurs concernés : OREPA, Cellule Environnementale et Sociale (CES) du projet, Firmes de construction qui doivent suivre leurs rôles spécifiques pour tous les aspects du PGES. L'efficacité de ce plan de gestion environnementale et sociale résultera de sa mise en œuvre effective.

- **L'OREPA** est l'institution chargée de la mise en œuvre du PGES, avec l'appui technique et financier de la BID.
- **La firme de construction** : Elle doit appliquer les mesures environnementales et sociales et respecter les directives et autres prescriptions environnementales contenues dans les marchés de travaux.
- **Les structures déconcentrées** de la DINEPA ainsi que l'équipe environnementale et sociale du projet assureront la surveillance et le suivi de l'application effective des mesures d'atténuation et du respect du PGES.
- **Les autorités locales** seront toujours associées aux activités sociales à réaliser tout au long de la phase d'exécution du projet dont la réalisation de certains travaux nécessitera une coordination avec les élus locaux.

6.2 CLAUSES A INSERER DANS LE DAO

Les clauses environnementales et sociales à prendre en compte et/ou insérer dans le DAO sont les suivantes :

0- Dans le DAO, il doit être demandé aux Offrants de présenter un plan de santé et sécurité incluant les mesures à prendre en compte pour le risque électrique et ce plan de santé et sécurité sera pris en compte dans la ponctuation de l'offre technique.

1- Dans le cadre des travaux à réaliser, l'entrepreneur doit mettre à disposition pour le suivi du chantier, un spécialiste en santé sécurité avec au moins 3 ans d'expérience, il sera chargé de mettre en place les mesures présentées dans le PGES et de rédiger les rapports de suivi du chantier.

2- L'entrepreneur doit remettre des rapports mensuels à l'UTE de l'OREPA avec les indicateurs de suivi spécifiés dans le PGES pour ce chantier. Le rapport doit être accompagné de photographies montrant l'avancement du chantier et la mise en place des mesures. Les rapports de paiement devront être accompagnés de ce rapport environnemental et social, qui devra être révisé et validé par la CES de l'UTE de l'OREPA.

3- L'entrepreneur devra mettre en place dans les délais demandés, les mesures correctrices demandées par l'UTE de l'OREPA et/ou par la BID à la suite des visites ou missions socio-environnementales de suivi et de supervision.

4- Les paiements à l'entreprise pourront être retenus en cas de non-respect du PGES et des clauses environnementales et sociales.

5- En cas d'accident ou d'incident, l'Entrepreneur devra remettre à l'UTE de l'OREPA un rapport flash de communication dans les 24 heures qui suivent, et préparer un rapport dans les dix (10) jours qui doit comprendre une description de la situation, les causes et les mesures correctives

prises et/ou proposées relatives ces événements (par ex. en cas de déversements, incendies, rejets de substances dangereuses, conflits sociaux importants, réels ou imminents ; risques naturels, etc.).

6.3 SURVEILLANCE ET SUIVI DU PGES

La surveillance environnementale vise à s'assurer que les mesures d'atténuation énumérées dans le PGES pour protéger et mettre en valeur les milieux biophysique et social sont mises en application. Le programme de surveillance est sous la responsabilité de la CES de l'OREPA Nord (UTE). **Il constitue le principal outil pour assurer la surveillance de l'ensemble des activités de construction.** Il comprend le suivi des principaux indicateurs environnementaux et sociaux pour assurer la mise en œuvre effective de l'ensemble des mesures d'atténuation à mettre en œuvre lors de la phase de construction.

Nous notons que l'UTE de l'OREPA Nord jouera le rôle de superviseur. La BID réalisera également un suivi environnemental et social lors de la construction des ouvrages pour s'assurer que les mesures d'atténuation sont bien appliquées.

L'entrepreneur doit soumettre à la CES de l'UTE de l'OREPA des rapports mensuels de suivi du présent PGES. Ce rapport contiendra :

- Période de suivi
- Description de l'avancement des travaux
- Calendrier d'activités pour le mois précédent.
- Photographies des travaux et de mesures,
- Description des indicateurs de suivi.

Les principaux indicateurs sont les suivants :

- Nombre de réunions d'informations réalisées par l'entrepreneur avec minute de réunion.
- Nombre de formations aux employés/ouvriers.
- Nombre de plaintes enregistrées dans le mois et classification/description des plaintes.
- Nombre d'accidents causés par les travaux.
- Nombre d'emplois créés pendant les travaux dans la zone de travail.

6.4 CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Le tableau suivant présente les responsabilités et calendrier de mise en œuvre.

Tableau6-1: Calendrier de mise en œuvre

Etapes	Mesures environnementales et sociales	Responsable	Calendrier d'exécution
Préparation et lancement des appels d'offres	Intégrer le PGES au dossier d'appel d'offres et de travaux des contractants. Prendre en compte les mesures présentées au chapitre 6.2 de ce document.	Passation de marchés ; Coordination du projet (UTE) Equipe environnementale et sociale (CES).	Avant lancement l'appel d'offre
Analyse des offres	Evaluation des offres techniques incluant le plan de santé et sécurité lié aux risques électriques.	Coordination du projet (UTE) Equipe environnementale et sociale (CES).	Durant l'appel d'offre
Exécution des travaux	Mesures d'atténuation Mesures d'atténuation générales et spécifiques des impacts négatifs des travaux et de réhabilitation ; Mesures de gestion des déchets de chantier, mesures de sécurité, etc. ; Mesures de nettoyage des chantiers	Firme de construction ; UTE de l'OREPA Equipe environnementale et sociale (CES).	Durant la phase des travaux
Suivi des travaux	Suivi environnemental et social permanent Évaluation de l'application du PGES	Equipe environnementale et sociale (CES) Equipe supervision de l'UTE. BID	Durant et après les travaux

7 RENCONTRE AVEC LE PERSONNEL DU CTE DE OUANAMINTHE

À la fin de la visite, a été réalisé une rencontre d'informations et d'échanges avec le personnel du CTE. C'était l'occasion de permettre à tout un chacun de faire valoir leur point de vue sur le projet et aussi de faire l'appel à l'implication de tout le monde pour mener à bien l'exécution du projet.

Le responsable de la Cellule Environnementale et Sociale (CES), M. Anelson RENÉ a tenu les propos d'introduction et a aussi expliqué à l'assistance le projet, ce à quoi on attend en termes de retombées positives et nuisances potentielles qui peuvent accompagner la mise en œuvre des activités du projet.

Le directeur du CTE, M. OLIAS Karl-Henry, a fait part surtout des points positifs du projet qu'il estime être bienvenu et qu'il s'attend à ce que les travaux se soient démarrés dans un futur non lointain. Il a parlé du fait que les installations hydrauliques se trouvant dans l'environnement physique du CTE ne sont pas protégées en raison de l'absence de la clôture. Un individu mal intentionné peut y faire irruption et on ne sait jamais ce à quoi l'on peut s'attendre. Aussi, des animaux certaines fois pénètrent l'espace et détruisent certains arbustes devant servir à renforcer la végétation. C'est un combat quotidien malheureusement que la clôture apportera à coup sur les solutions.

Aussi, d'autres membres du personnel ont intervenu en faisant savoir que la réalisation de ce projet va créer une état d'esprit plus serein et une sorte de confortabilité pour tout le personnel en général. Tant au niveau de la sécurité que dans le contrôle de l'espace et la protection des forages et autres infrastructures dans l'espace.

De même, tenant du marché qui longe une partie de la clôture, généralement les différents déchets produits sur cette longueur sont déversés maintes fois dans au niveau de l'espace du CTE. Voilà un problème majeur, pense-t-on, qui va être bien résolu.

Des impacts négatifs n'étaient vraiment pas identifiés sinon on proposera à l'entreprise d'harmoniser ses horaires de travail par rapport au marché et d'effectuer, par son agent social devant être sur place, un travail de sensibilisation sur les travaux. Bien que des cas déplacements, ils ne vont pas avoir, mais ils se trouvent non loin de l'espace la sensibilisation est en sens très importante.

En somme, le personnel était unanime à dire qu'il attend le démarrage physique des travaux mais il leur a été aussi expliqué tout le processus en leur demandant davantage de patience.

ANNEXE 1 – ANALYSE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE SIMPLIFIÉE

Date de la visite : 12 Mai 2021

Voir ci-joint

Formulaire 1 a : Analyse Environnementale

INSTRUCTIONS

- Ce formulaire d'AES simplifié doit être complété pour définir la catégorie d'impact du projet en matière environnementale et sociale (A, B et C). Pour les projets de la Catégorie C, lesquels ne requièrent pas d'Evaluation Environnementale (EE) additionnelle, ce formulaire démontre la faisabilité environnementale pour être financé à travers des fonds de l'urgence Covid 19. Les projets catégorie B requièrent une EE plus approfondie aussi qu'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES). Les projets catégorie A ne sont pas éligibles en conformité avec les Accords de Don 4353/GR-HA et 4597/GR-HA.
- Une fois remplie, ce formulaire doit être soumis à la Banque afin que la catégorie soit ratifiée par le spécialiste environnemental et social de la Banque et le spécialiste sectoriel. La Banque pourrait requérir des informations et additionnels.
- Ce formulaire d'AES simplifié considère tant les impacts environnementaux que sociaux.
- Dans le tableau du contexte, indiquez avec X dans la case oui ou non, en fonction de l'endroit où se trouvent les travaux du projet. Utilisez la case des commentaires pour les explications et observations qui justifient le choix de la case.
- Dans le tableau des impacts, l'objectif est d'identifier et de prévoir les impacts potentiels, surtout les plus importants. Répondez Non (marquez avec X) dans chaque section dans le cas que, sans aucune mesure de réduction d'atténuation mise en place, l'impact n'est pas attendu. Lors que l'impact est attendu, attribuez une ponctuation à l'impact dans la cellule Oui de l'impact correspondant (voir à la fin du document des indications sur le pointage). Le score est associé en considérant qu'il n'y a pas de mesure de réduction de l'impact (c'est-à-dire un scénario " on ne fait rien" pour atténuer l'impact et on laisse que l'impact se produise). Finalement, utilisez la section « observations » pour justifier la raison pour laquelle la case Non a été cochée ou bien le score attribué à l'impact. Également lorsqu'un impact est attendu, inscrivez les mesures de réduction d'impact plus efficaces.
- Inclure toute photographie pertinente dans l'annexe

Simplifiée (AES)

NOM DU PROJET

PROJET DE CONSTRUCTION DE LA CLOTURE DU CTE DE OUANAMINTHE

LOCALISATION DU PROJET
(LOCALITE, SC, COMMUNE ET
DEPARTEMENT, CONTEXTE
(URBAINE, PERIURBAINE, RURAL
CONCENTRE, RURAL DISPERSE))

DEPARTEMENT : NORD-EST
COMMUNE : OUANAMINTHE
ZONE : URBAINE

PROGRAMME:

PROGRAMME EAU, ASSAINISSEMENT ET HYGIENE DANS LES ZONES
URBAINES, PERIURBAINES ET RURALES DE LA REGION NORD D'HAÏTI
(HA-L1135) 4697 / GR-HA

DESCRIPTION DES ASPECTS
CLES DU PROJET : ML
TUYAUX, BREVE
DESCRIPTION DES TRAVAUX
DANS LA CAPTATION, BREVE
DESCRIPTION DES TRAVAUX
DANS LE RESEAU ET/OU DANS
LE LINGE DE REFOULEMENT,
LE CAS ECHANT, ESTIMATION
DE LA DUREE DU PROJET

CONSTRUCTION DE 469ML DE MUR DE CLOTURE EN MAÇONNERIE
CHAINÉE, CONSTITUÉ À L'AIDE D'UNE SEMELLE FILANTE EN BÉTON
ARMÉ, DES SOCLES ET CHAINAGES VERTICAUX ANCRÉS À LA
FONDATION TOUS LES 4 M, MUR DE SOUBASSEMENT EN ROCHE ET
MUR D'ÉLEVATION EN BLOC 15 REJOINTOYÉS ET SURMONTÉS PAR
DES CHAINAGES QUI SONT RECOUVERTS D'UNE COUCHE DE
CRÉPISSAGE ET D'ENDUIT ET L'ENSEMBLE SURMONTÉ PAR UN
GRILLAGE EN CYCLONE FENCE.

QUESTIONS		Oui	Non	OBSERVATIONS / MESURES D'ATTÉNUATION
A. Contexte du projet : Le projet se trouve-t-il à l'intérieur ou à proximité de l'une des aires sensibles mentionnées à continuation ?				
A.1	Aire protégée		X	
A.2	Zone d'amortissement d'une aire protégée		X	
A.3	Milieux humides		X	
A.4	Aires d'intérêt spécifique pour la protection de la diversité biologique		X	
A.5	Secteurs fortement urbanisés et artères commerciales	X		Une partie de la clôture est limitrophe à une artère commerciale mais non fortement urbanisée, De plus, les travaux ne vont pas causer de déplacement physique ni économique.
A.6	Secteurs ruraux dispersés		X	
A.7	Présences d'activités humaines et conditions de terrain susceptibles de contaminer les aquifères		X	
A.8	Zone transfrontalière	X		La zone de travail est limitrophe à la République Dominicaine.
A.9	Site patrimoine culturel et historique		X	

QUESTIONS		Oui	Non	JUSTIFICATION ET MESURES D'ATTÉNUATION
B. Identification et prédiction des impacts potentiels du projet: Indiquer si le projet est susceptible d'occasionner les impacts directs et indirects suivants:				
Phase de construction				
B.1	Affectation sur le patrimoine culturel (ex. source d'eau ayant une signification religieuse) et historique (ex. excavation pourrait endommager ouvrages historiques) ou scènes naturelles		X	Si oui, quel type d'affectation ? Si oui, quelles mesures de réduction des impacts sont proposées ?
B.2	Augmentation des contaminants atmosphériques (gaz et particules) Note : Chaque fois qu'il y a des travaux, cet impact est attendu car il y a une augmentation des machines et la poussière est soulevée lors de l'excavation, mais l'importance de l'impact dépend du volume des travaux et des conditions du site (par exemple si la zone est asphaltée ou non, quantité des maisons qui vivent à proximité)	X		Si oui, quelles mesures de réduction des impacts sont proposées ? Arrosage du terrain

B.3	Expropriations ou création de droits de passages nécessaires pour la construction de l'ouvrage, y inclus droit de passage sur des propriétés privées tel que les champs agricoles. Cette catégorie incluse également le déplacement physique des foyers ou autres.		X	Si oui : combien des ml ou m ² sont nécessaires ? Pour quelle intervention on nécessite les droits de passage (exemple : pour passer une conduite, pour construire une infrastructure de stockage etc) ? Si oui, quel type de propriété est affectée (par exemple il faut traverser des champs agricoles, des champs utilisés pour l'élevage, quel type d'élevage ? comment on va remettre l'endroit après les travaux etc)? Si oui, quelles mesures de réduction des impacts sont proposées ?
B.4	Commerçants de rue ou des autres acteurs économiques doivent se déplacer pour faciliter le travail ce qui pourrait supposer un changement dans leurs revenus		X	Si oui, quel type de marchands ? Combien ? Si oui, quelles mesures de réduction des impacts sont proposées ? comment et où on va les déplacer ? à quelle distance on va les déplacer ?
B.5	Bruits générés par les engins de chantiers Note : Chaque fois qu'il y a des travaux, cet impact est attendu car il y a une augmentation des machines/véhicules, travailleurs etc, mais l'importance de l'impact dépend du volume des travaux et des conditions du site (par exemple si la quantité des maisons qui vivent à proximité de la zone des travaux, le volume des travaux etc)	X		Si oui : combien des maisons et le nombre de ménages seront affectés ? Si oui, il y a des centres de santé ou des autres sites sensibles tels que des écoles à proximité ? Si oui, quelles mesures de réduction des impacts sont proposées ? Pas de maisons ou de sites sensibles. Toutefois, on évitera de faire marcher les engins inutilement.
B.6	Dégradation de la structure du sol (érosion, compactage, stabilité des talus, effondrements ou tassement) Note : Lorsqu'il y a des fouilles, il y a toujours ce risque d'impact, cependant, l'impact sera plus important lorsque les zones sont en pente ou à une plus grande		X	Si oui, quelles mesures de réduction des impacts sont proposées ?
B.7	Pollution du sol et/ou des eaux superficielles et/ou souterraines par des hydrocarbures ou des produits chimiques Note : lorsqu'il y a une concentration de machines, ce risque existe toujours ; cependant, le risque sera plus grand dans les zones où la nappe phréatique est élevée et à plus grande échelle car il		X	Si oui : combien des maisons et le nombre des ménages seront affectés ? Si oui, il y a des centres de santé ou des autres sites sensibles à proximité ? Si oui, quelles mesures de réduction des impacts sont proposées ?
B.8	Perte de couverture végétale		X	Si oui : combien des arbres seront affectés/quelle surface végétale naturelle serait affectée ? Si oui, quelles mesures de réduction des impacts sont proposées, quelle sera la compensation des arbres affectés s'ils se trouvent dans une propriété privée ?
B.9	Difficultés de circulation Note : Chaque fois qu'il y a des travaux sur la voie publique, cet impact est toujours attendu, mais son importance dépend des conditions du site où les travaux sont effectués, de l'intensité du trafic, de leur envergure (quantité de machines, de véhicules, de terre à évacuer de la fosse, et la durée etc.		X	Si oui : dans les rues qui seront affectées, il y a des blocages normalement dans la journée ? Si oui, quelles mesures de réduction des impacts sont proposées ?

B.10	Diminution d'accès aux foyers et/ou commerces et/ou bâtiments clés (hôpitaux, écoles etc)		X	Si oui : combien des centres de santé et/ou écoles et/ou foyers pourraient se voir affectés par l'interruption du service, et la durée ? Si oui, quelles mesures de réduction des impacts sont proposées
B.11	Accidents dus aux excavations les personnes, les véhicules, les animaux pourraient tomber dans le fossé/tranchée et/ou les travailleurs à l'intérieur du fossé) Note : Tant qu'il y a des fouilles, il y a un risque qu'une personne, un véhicule ou un animal tombe dans la fosse. L'impact sera plus ou moins important en fonction de la taille du fossé/tranche, du degré d'occupation de la zone, pour ne citer que		X	Si oui, quelles mesures de réduction des impacts sont proposées ?
B.12	Le service se verra interrompu à cause des interventions du projet (par exemple : dans le moment de connecter une extension au réseau existante)		X	Si oui : combien des maisons pourraient se voir affectés par l'interruption du service ? Si oui, quelles mesures de réduction des impacts sont proposées ?
B.13	Destruction des biens publics ou privés (par exemple réfection de chaussée, poteaux électriques, réseau de communication, façade de maison...) Note: Chaque fois qu'il y a des travaux, il y a un risque de dommages aux biens, mais ce risque sera plus important en fonction du contexte et de l'ampleur des travaux.		X	Si oui, quelles mesures de réduction des impacts sont proposées ?
B.14	Dégradation des eaux souterrains (qualité ou quantité) ou impacts sur des pompage privés à proximité du a l'exploitation associés au pompage		X	Si oui, quelles mesures de réduction des impacts sont proposées ?
B.15	Diminution du débit écologique d'une rivière		X	Si oui, quelles mesures de réduction des impacts sont proposées ?
B.16	Sabotage dû à des zones non couvertes ou à des conflits pour l'utilisation de la ressource		X	Si oui, quelles mesures de réduction des impacts sont proposées ?
B.17	Sabotage dû à un service non conforme aux attentes (par exemple, peu d'heures de service, faible pression de l'eau, coupures d'eau dues à une collecte insuffisante pour payer les frais d'exploitation)		X	Si oui, quelles mesures de réduction des impacts sont proposées ?

B.18	Déplacements physiques de maisons ou d'entreprises, ou des impacts économiques à long terme		X	Si oui, quels acteurs économiques seront affectés ? Combien personnes et pour combien de temps ? Si oui, quelles mesures de réduction des impacts sont proposées (inclure un plan de compensation pour les personnes affectées)?
-------------	---	--	---	--

Autres aspects d'intérêt

Les travaux vont être réalisés dans les locaux du Centre Technique d'Exploitation (CTE) d'Ouanaminthe.

Aucun risque potentiel n'a été identifié.

--	--	--	--	--

Considérations relatives à la notation des impacts :

- *Portée géographique affectée* (1 à 3 points soit non significative, moyenne ou grande).
- *Signification écologique, environnementale et sociale* : (ex. Contamination sévère, destruction importante de ressource naturelle ou écologique, etc. de 1 à 3 points soit non significative, moyenne ou importante).
- *Persistence ou réversibilité* : de 1 à 3 points réversible, partiellement réversible ou irréversible.
- *Les trois indicateurs antérieurs se multiplient entre eux. Le total est inscrit dans la colonne OUI du formulaire.*

Catégorisation du projet :

- Additionnez tous les points des impacts identifiés
- Si le total est inférieur à 7 l'impact est généralement négligeable ou non significatif et des mesures d'atténuation efficaces sont possibles : projet catégorie C. Les mesures d'atténuation identifiées dans le présent document seront appliquées pour minimiser les impacts identifiés. Toutefois si le projet se réalise dans une aire protégée ou d'importance écologique, s'il y a des déplacements physiques ou économiques, le projet ne pourra pas être considéré comme C en conformité avec la Directive OP 703, B.3.
- Des valeurs de 7, 8, 9 et 12 indiquent que l'impact est d'importance moyenne et que le plus souvent des mesures d'atténuation efficaces sont possibles mais une EE de Catégorie B peut également être nécessaire requérant d'études spécifiques complémentaires.
- Des valeurs ≥ 13 indiquent que les impacts sont importants et qu'ils requièrent d'une attention spéciale, justifiant le plus souvent l'élaboration d'une EE complète de la Catégorie A.

Des valeurs intermédiaires pour chacun des indicateurs peuvent être utilisées à discrétion de l'évaluateur afin de mieux exprimer un doute ou une appréciation spécifique, laquelle est expliqué à la section « observations » du formulaire.

Visite du site, responsable pour l'OREPA :

Date **11 septembre 2023** _____ **Anelson RENÉ**

Responsable de la Cellule Environnementale et Sociale
4697

Classification environnementale	Études additionnelles requises
Type C	

Responsable pour la Banque	Date
<i>Nom, titre et signature</i>	
Commentaires du spécialiste de la Banque :	

Catégorie C peut inclure des critères d'exclusion.

- Les travaux doivent être exécutés sur des terres publiques avec un titre foncier approprié
- Les travaux ne peuvent être exécutés dans des sols contaminés, des pentes raides sujettes aux glissements de terrain, des zones soumis à des inondations ou à d'autres sites qui pourraient entraver ou mettre en danger la construction et l'exploitation des œuvres
- Aucune propriété nécessitant une réinstallation de la population, entraînant une perte de moyens de subsistance ou limitant l'accès aux ressources naturelles pour la communauté doit être utilisé pour l'exécution de toute composante du projet
- Le projet ne peut pas inclure des travaux dans des zones protégées, des habitats naturels critiques, des terres exposées aux catastrophes naturelles, etc.
- Les projets qui doivent être exécutés dans des communautés indigènes doivent démontrer de manière fiable qu'ils n'auront pas d'impact négatif sur l'environnement ou la société, ni de risque pour ces dernières communautés, qu'elles leur apporteront des avantages tangibles et qu'elles sont comprises et acceptées par la communauté.

Photos :

ANNEXE 2 – Principales mesures de santé et sécurité pour les petits projets de construction

Responsable Hygiène, Sécurité et Environnement

L'Entrepreneur doit désigner un responsable Hygiène/Sécurité/Environnement qui veillera à ce que les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement sont rigoureusement suivies par tous et à tous les niveaux d'exécution, tant pour les travailleurs que pour la population et autres personnes en contact avec le chantier (ce responsable peut être le chef du chantier). Il devra localiser les centres de santé les plus proches du site afin de permettre à son personnel d'avoir accès aux premiers soins en cas d'accident. L'Entrepreneur doit interdire l'accès du chantier au public, le protéger par des balises (peuvent être des balises naturelles peintes ou tissu), indiquer les différents accès et prendre toutes les mesures d'ordre et de sécurité propres à éviter les accidents.

Protection du personnel de chantier

Equiper les travailleurs en équipement de protection individuelle (EPI) et exiger leur port pendant les heures de travail de manière correcte : chaussures fermées, pantalon long, chapeau et cache-nez au minimum.

Fournir aux travailleurs de l'eau potable en quantité suffisante.

Maintenir un kit de premiers secours sur site, informer immédiatement le chef de projet de tout accident nécessitant un traitement médical hors site.

Informers tous les travailleurs sur la bonne pratique de santé et sécurité à adopter sur le lieu de travail par des séances de formations régulières.

Limiter les vitesses des engins et voitures, conduire prudemment, en particulier, l'Entrepreneur doit s'assurer de la limitation de vitesse pour tous ses véhicules circulant sur la voie publique, avec un maximum de 60 km/h en rase campagne et 40 km/h au niveau des agglomérations et à la traversée des villages. Les conducteurs dépassant ces limites doivent faire l'objet de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

Mettre en application les actions courantes de prévention incendie (interdiction de fumer dans les zones à risques, entreposage approprié des produits inflammables, etc.).

Protection de la population

Informers les autorités et la population dès le début de la présence du chantier, des activités, du chronogramme et des risques.

Interdire l'entrée au chantier, le baliser.

Prévention contre les IST/VIH/SIDA et maladies liées aux travaux

L'Entrepreneur doit informer et sensibiliser son personnel sur les risques liés aux IST/VIH/SIDA.

Il doit mettre à la disposition du personnel des préservatifs contre les IST/VIH-SIDA.

L'Entrepreneur doit prévoir des mesures de prévention suivantes contre les risques de maladie.

ANNEXE 3 – Plan de Gestion des Risques et Désastres

L'objectif est de présenter les mesures de prévention et de réponse qui doivent être considérés pour les entrepreneurs, et mis en place avant et pendant le chantier.

Le PGRD doit assurer une réponse immédiate et efficace aux risques naturels et d'origine anthropique afin de reprendre le travail dans les plus brefs délais sans affecter la qualité ou le budget du travail engagé.

Mesures de prévention

Les entrepreneurs doivent mettre en place les activités suivantes :

- Identifier et signaler les sites qui sont vulnérables physiquement aux effets dérivés des tremblements de terre, des événements météorologiques et des inondations, à savoir : les glissements de terrain à cause de la saturation du sol, les poteaux électriques et les arbres pour prévenir les chutes et les effondrements de bâtiments. Dans ces endroits, le stockage même temporaire des matériaux et des engins est interdit. Ces lieux ne peuvent pas non-plus être utilisés comme points de rencontre au cas d'urgence.
- Si des travaux doivent être effectués sur les sites identifiés comme vulnérables :
 - À la suite d'un événement météorologique, même s'il n'est pas extrême, la pertinence de l'exécution des travaux sur ces sites sera évaluée.
 - Au moins, une voie d'évacuation sera déterminée et conditionnée pour faciliter l'évacuation en installant une main-courante pour se tenir sur les pentes raides. La voie d'évacuation sera communiquée aux employés avant de commencer les travaux sur ces sites.
 - Identifier toutes les actions interdites qui pourraient aggraver le risque dans ce site, par exemple en sapant à la base d'une pente raide. Ces mesures seront connues par toutes les travailleuses et tous les travailleurs.
 - Sur ces sites, les travaux se réaliseront le plus efficacement possible et ne se dérouleront pas juste après ou durant les événements météorologiques extrêmes.
- Les drains naturels et artificiels seront identifiés. Ceux-ci ne doivent pas être obstrués par des engins, des matériaux de construction ou tout autre type de déchets produits par les activités durant les travaux.

- Concevoir un mécanisme de communication à utiliser en cas d'urgence entre tous les travailleurs. Le mécanisme doit être physiquement et économiquement accessible à tous les employés.
- Une liste des numéros de téléphone d'urgence sera préparée et fournie aux employés.
- Concevoir un protocole d'évacuation en cas de tremblement de terre, un protocole d'évacuation en cas de cyclones. Dans chacun de ces protocoles, les éléments suivants seront déterminés par l'entrepreneur et communiqués à tous les travailleurs :
 - Les voies d'évacuation des employés,
 - Les points de rencontre,
 - Les articles de rangement (trousse de premiers soins, radio, piles, lampes de poche, eau potable, mégaphone, sifflets)
 - Déterminer le comportement à suivre aussi que les actions interdites
 - Déterminer la liste des hôpitaux à proximité,
 - Préparer la liste des numéros d'urgence,
 - Déterminer les conditions de stockage des matériaux et des engins et leur ancrage,
 - Déterminer où et comment emmener les blessés.
- Tous les travaux s'arrêteront en cas de cyclone et toutes les recommandations en matière de protection civile seront suivies.
- Les matériaux inflammables seront enlevés lorsque les zones de travail seront conditionnées.
- Un extincteur sera toujours disponible sur place, à un endroit connu par les travailleurs (mesure en cas d'utilisation de produits inflammables).
- L'endroit où les substances inflammables sont stockées doit être déterminé. Ces substances doivent être signalées (mesure en cas d'utilisation de produits inflammables).
- Le plan de santé et de sécurité au travail présenté en annexe 2 sera présenté à tous les travailleurs au travers d'une formation qui sera préparée et fournie à chaque travailleur. La formation tiendra en compte les éléments préalablement indiqués.
- De plus, comme il devrait être inclus dans le plan de santé et de sécurité, tous les employés auront une couverture médicale.

Mesures de réponse aux urgences

- Activer les protocoles d'évacuation conçus lorsque la protection civile active l'alarme de catastrophe.
- Avant de reprendre les activités normales, faire une évaluation détaillée des dommages et des risques possibles. Signaler à la protection civile les éléments qui posent un danger.
- Informer au promoteur du projet des blessés et des dégâts.

ANNEXE 4 : Mesures de Gestion des déchets solides ménagers et de chantiers

Les déchets issus des travaux et du personnel travaillant sur le site doivent être correctement stockés pour éviter le déversement sur les sols, ils doivent être emmenés dans un site autorisé par les autorités locales ou emmenés au centre de stockage autorisé de la ville la plus proche. Pour les sites proches de Port-au-Prince, il est recommandé de ramener tous les déchets en ville.

Travailler sur de petites longueurs de tranchée pour pouvoir gérer correctement les amoncellements de matériaux et limiter la zone en chantier dans l'espace et dans le temps.

Les déchets produits par les ouvriers (exemple boîtes de nourriture) doivent être évacués de la zone des travaux jusqu'à un site acceptable pour les autorités locales.

Les déchets devront être stockés dans des sacs plastiques ou autre contenant adapté au stockage (boîte carton, bidon). Il est interdit de répandre des déchets sur le chantier ou sur les routes d'accès et de les laisser à la fin du chantier.

Interdire aux ouvriers de faire leurs besoins (déféquer) à l'air libre. La firme doit trouver un accord avec la communauté pour utiliser une de leur latrine ou bien doit creuser sa propre latrine.

Gestion des déblais/débris de la démolition (béton, bois, terre excavées) ou de la fouille par la récupération et la réutilisation dans des espaces appropriés.

Gestion des emballages de ciment par la promotion de la récupération des parties réutilisables dans le réseau des petits commerces et l'évacuation de toute partie non utilisable vers un site de décharge autorisé par la Mairie.

Les huiles et lubrifiants utilisés dans les équipements doivent être collectés et stockés dans des récipients jusqu'à ce qu'ils soient évacués de façon adéquate.

Que tout changement d'huiles et lubrifiants doit être effectuée sur une zone appropriée où le sol est protégé avec des matériels imperméables et un récipient pour recueillir les déversements afin de s'assurer qu'aucun déversement ou autre fuite n'affecte le sol, le sous-sol et les eaux de surface et souterraines.

Les sites doivent être nettoyés après chaque journée de travail évitant la création d'un environnement défavorable pour des moustiques et animaux sur le chantier.

Gestion adaptée du stockage des matériaux de construction en toute sécurité et de manière respectueuse de l'environnement afin de minimiser les envols de particules et de poussière.

S'assurer que les déchets/déblais sont évacués et éliminés en toute sécurité sur le chantier dans un endroit agréé par la mairie de concert avec l'OREPA.

